

SEANCE du 28 mars 2008

L'An deux mil huit, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à
la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire
de Moirax

Date de la convocation : 21 mars 2007

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, 1^{er} adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Madame Catherine TENCHENI, 3^{ième} adjoint
Monsieur Jacques CAZOR, 4^{ième} adjoint
Messieurs Daniel MURIEL, Louis JALLAIS, Gérard
PENIDON, Patrick LHOMME, Théo BRAAK et
Mesdames Mariette SEMELIN, Marie-Claude BARBE,
Marie-Hélène CRANSAC et Christine BAREL

Absent : Monsieur Philippe GALAN

Secrétaire de séance : Monsieur Théo BRAAK

ORDRE DU JOUR :

- 1° - / Désignation des délégués aux différents syndicats
 - 2° - / Désignation des membres du CCAS
 - 3° - / Désignation des membres de la CAO et du jury de concours
 - 4° - / Désignation des différentes commissions communales
 - 5° - / Désignation des délégués responsables et des représentants aux différentes associations
 - 6° - / Choix de l'emprunt pour le financement de la construction de la salle des fêtes
- * Questions diverses

SEANCE du 28 mars 2008

1° - / Désignation des délégués aux différents syndicats

A - Election des délégués de la commune au SITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal nouvellement installé que la commune de Moirax adhère au Syndicat Intercommunal de Transports des Elèves d'Agen Sud (SITE). Il expose que, suite au renouvellement des assemblées délibérantes, il y a lieu d'élire de nouveaux délégués communaux à ce syndicat.

Conformément à l'article 5 des statuts du SITE, le Conseil Municipal est invité à élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit :

- en qualité de délégués titulaires :

. Madame Catherine TENCHENI, domiciliée « Serres » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

. Madame Christine BAREL, domiciliée le bourg à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

- en qualité de délégués suppléants :

. Madame Mariette SEMELIN, domiciliée « Carboué » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

. Madame Marie-Hélène CRANSAC, domiciliée « Berdot » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

B - Election des délégués de la commune au SDEE 47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune en date du 21 décembre 2006 portant sur son adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) après dissolution du Syndicat d'Electrification de Sud d'Agen

Vu les statuts modifiés du SDEE 47 approuvés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2008,

Considérant qu'il convient d'élire, pour représenter la commune au SDEE 47, au sein du secteur intercommunal d'énergie de Sud d'Agen, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir voté et délibéré :

SEANCE du 28 mars 2008

- élit pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, domicilié « Pujos » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix
- Monsieur Gérard PENIDON, domicilié « Bois de Herran » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

Délégués suppléants :

- Madame Marie-Claude BARBE, domiciliée « Pujos » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix
- Monsieur Michel CASAGRANDE, domicilié « Plech » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

C - Election des délégués communaux au Comité du Syndicat des eaux et d'assainissement du Sud d'Agen

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal nouvellement installé que la commune de Moirax adhère au Syndicat des eaux du Sud d'Agen. Il expose que, suite au renouvellement des assemblées délibérantes les 9 et 16 mars derniers, il y a lieu d'élire de nouveaux délégués communaux au Comité du syndicat des eaux et d'assainissement du Sud d'Agen.

Le Conseil Municipal est invité à élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit :

- en qualité de délégués titulaires :

. Monsieur Henri TANDONNET, domicilié « Jean Boué » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

. Monsieur Louis JALLAIS, domicilié « Pichères » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

- en qualité de délégués suppléants :

. Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, domicilié « Pujos » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

. Madame Marie-Claude BARBE, domiciliée « Pujos » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

SEANCE du 28 mars 2008

D - Election des délégués communaux au comité syndical du SIVU chenil fourrière de Lot et Garonne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal nouvellement installé que la commune de Moirax adhère au SIVU chenil fourrière de Lot et Garonne. Il expose que, suite au renouvellement des assemblées délibérantes les 9 et 16 mars derniers, il y a lieu d'élire de nouveaux délégués communaux au comité syndical du SIVU chenil fourrière de Lot et Garonne.

Conformément aux statuts du SIVU, le Conseil Municipal est invité à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit :

- en qualité de délégué titulaire :

. Monsieur Gérard PENIDON, domicilié « Bois de Herran » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

- en qualité de délégué suppléant :

. Monsieur Michel CASAGRANDE, domicilié « Plech » à Moirax (47310) ayant obtenu 14 voix

2° - /Election des membres issus du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Conformément à l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à huit le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, le Président étant de droit le Maire.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection en son sein de quatre membres. Sont élus :

- Madame Catherine TENCHENI qui a obtenu 14 voix
- Madame Mariette SEMELIN qui a obtenu 14 voix
- Madame Christine BAREL qui a obtenu 14 voix
- Monsieur Patrick LHOMME qui a obtenu 14 voix

SEANCE du 28 mars 2008

Les quatre autres membres restant à désigner seront nommés par Monsieur le Maire par mi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement dans la commune, en fonction des propositions qui seront faites par les associations concernées.

3° - / Désignation des membres de la CAO et du jury de concours

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, président de droit, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote, proclame élus :

- Les membres titulaires suivants :
 - . Jean-Louis MONTAGNINI
 - . Michel CASAGRANDE
 - . Gérard PENIDON

- Les membres suppléants suivants :
 - . Théo BRAAK
 - . Philippe GALAN
 - . Daniel MURIEL

4° - / Désignation des différentes commissions communales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il ne souhaite pas en désigner car il considère que ces commissions font double emploi avec la désignation des délégués communaux.

5° - / Désignation des délégués responsables et des représentants aux différentes associations

SEANCE du 28 mars 2008

Monsieur le Maire procède à la désignation des délégués communaux suivants :

- Délégués à la bibliothèque : titulaire : Marie-Claude BARBE
suppléante : Mariette SEMELIN
- Délégués aux routes : titulaire : Daniel MURIEL
suppléant : Patrick LHOMME
- Délégués au cimetière : titulaire : Michel CASAGRANDE
suppléante : Christine BAREL
- Délégués à l'environnement : titulaires : Jacques CAZOR
Philippe GALAN
- Délégués à l'école : titulaire : Catherine TENCHENI
suppléante : Marie-Claude BARBE
- Délégués à l'ADECAV : titulaire : Gérard PENIDON
Suppléant : Jacques CAZOR
- Délégués aux chemins verts : titulaire : Jacques CAZOR
Philippe GALAN
- Délégués au CAUE : titulaire : Jean-Louis MONTAGNINI
suppléant : Théo BRAAK
- Délégués à l'école de musique : titulaire : Mariette SEMELIN
(amac-anacrouse) suppléante : Marie-Claude BARBE
- Délégués au VTT club de l'Agenais: titulaire : Théo BRAAK
suppléant : Philippe GALAN
- Délégué au Syndicat d'Initiative : titulaire : Louis JALLAIS
- Déléguée aux régies de recettes : titulaire : Catherine TENCHENI
- Délégués aux sites clunisiens : titulaire : Jacques CAZOR
suppléante : Marie-Hélène CRANSAC
- Délégués à l'ACIR : titulaire : Jacques CAZOR
suppléante : Marie-Hélène CRANSAC
- Délégués à l'ODAC : titulaire : Marie-Hélène CRANSAC
suppléant : Jacques CAZOR
- Correspondant défense : Philippe GALAN
- Coordinateur association : Mariette SEMELIN

SEANCE du 28 mars 2008

Marie-Claude BARBE

Désignation des commissaires en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgé de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. En outre, un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Président : Henri TANDONNET

Adjoint délégué : Jean-Louis MONTAGNINI

Commissaires titulaires :

Michel CASAGRANDE (propriétaire de bois)

SEANCE du 28 mars 2008

Jean-Paul ROUJEAN
Manuel FERREIRA

Jacques CAZOR

André REY

Alain SIGUR
Bruno COPPI

Catherine TENCHENI

Jean-Michel LAMARQUE

Corinne POUSSING

Domiciliés hors commune:

Pierre DURAND
Gilbert LABADIE

Commissaires suppléants :

Angèle BREGOLI

Josette ROCHE

Bernadette BOUYSSONNIE

Claude ROUDIL (propriétaire de bois)

Abel CRANSAC

Jean-Claude BARBE

Christine BAREL

Philippe GALAN

Daniel MURIEL

Louis JALLAIS

SEANCE du 28 mars 2008

Domiciliés hors commune :

Henri BISSIERES

Pierre SAUCAZ-LARRAME

6° - / Choix de l'emprunt pour le financement de la construction de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux de construction de la salle des fêtes avec vestiaires sportifs et sanitaires ont démarré le 08 janvier dernier.

Il précise que la commune a réussi à autofinancer sur sa trésorerie les premières dépenses ainsi que les frais liminaires au chantier (achat du terrain, frais de géomètre, note d'honoraires du maître d'œuvre, de la sem 47, des différents prestataires des missions de sécurité, frais de confection des dossiers, etc.), soit au total environ 200 000 euros.

Il indique cependant qu'elle n'arrivera pas à financer les prochaines dépenses sans avoir recours à l'emprunt.

C'est pourquoi quatre établissements bancaires ont été sollicités pour la remise de propositions de financement du chantier : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, le CLF Dexia et la Banque Populaire, bien que l'emprunt des collectivités locales ne soit pas soumis au code des marchés publics.

Monsieur le Maire précise que toutes les offres n'ont pas encore été remises.

Il propose à l'Assemblée en conséquence d'attendre d'être en possession de toutes les offres pour pouvoir comparer et remet donc l'examen de cette question à une séance ultérieure.

Rappel des données du problème :

<u>A - / Coût du projet (TTC) :</u>	2 092 872 €	(soit : 1 749 893 € HT)
<u>B - / Réalisé en 2007 :</u>	113 146 €	(sans achat terrain + honoraires + frais de nettoyage, Soit 45 681.64 € en sus)
<u>C - / Réalisé début 2008 :</u>	52 902 €	
<u>D - / Prévisionnel dépenses en 2008 :</u>	1 707 753 €	(1 760 655 prévus par la sem – 52 902 déjà payés en 2008)
<u>E - / Prévisionnel dépenses en 2009 :</u>	214 611 €	(+ 4 460 € = erreur de la sem ou aléas ?)
$(A = B + C + D + E)$		
<u>F - / Subventions attendues en 08 et 09 :</u>	399 725 €	(dont 30 000 € d'acompte DGE encaissés le 19.03.08) (DGE, Dpt, divers)
<u>G - Recettes FCTVA :</u>	315 064 €	(soit 15.482 % de 2 035 035 € de dépenses éligibles) (attendues qu'en 2010 et 2011)

SEANCE du 28 mars 2008

H - Reste à financer en 2008 et 09:
en ayant recours à l'emprunt : 1 212 035 € (F + G - D - E)
(= autofinancement par emprunt)

I - Mais restera également à financer
l'équipement 100 000 € ?
(tables, chaises, estrades, scène amovible, portique)